

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2024-2025-2026

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Damien, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024-2025-2026, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2023, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures de bureau régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- √ être déposée avant le 1er mai 2024;
- √ être déposée à l'endroit suivant :

Municipalité régionale de comté de Matawinie 3184, Première Avenue Rawdon (Québec) JOK 1SO

- √ être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- ✓ être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement 163-2014-1 de la M.R.C. de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À SAINT-DAMIEN, CE 21 SEPTEMBRE 2023.

Hugo Allaire

Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Damien, certifie que le présent avis public a dûment été publié le 15 septembre 2023, en affichant une copie au bureau municipal, aux dépanneurs le Rendez-vous et des Brises, au Marché Métro ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 septembre 2023.

Hugo Allaire

Directeur général et greffier-trésorier